

Des formations courtes dédiées à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie, dans les domaines de l'aménagement durable, de l'éco-construction et de l'industrie

CATALOGUE FORMATION

2019



Des journées concrètes sur des thèmes variés tels que :

- l'identification et la gestion des contraintes environnementales dans un projet d'aménagement ou de construction
- la pollution des sols, de l'eau, de l'air, et les odeurs
- la maîtrise de l'énergie
- la géothermie

BURGEAP Formations
19, rue de la Villette
69425 LYON CEDEX 03

Tél : 04.37.91.20.50 - Fax : 04.37.91.20.69
Mél : burgeap.lyon@groupeginger.com

BURGEAP, ingénierie en environnement et maîtrise de l'énergie, met au service de la formation ses 350 ingénieurs en France, chercheurs et techniciens spécialistes des domaines techniques suivants :

- Sites et sols pollués
- Eau et assainissement
- Milieux naturels
- Air / odeurs
- Risques sanitaires
- Dossiers réglementaires
- Aménagement durable
- Énergies renouvelables et efficacité énergétique
- Gestion des déchets
- Déconstruction
- Gestion de l'amiante.

Dans le domaine environnemental, prendre une décision, rédiger un cahier des charges nécessitent une connaissance des concepts, des réglementations et des aspects techniques.

Pour répondre à ces besoins, BURGEAP met à votre disposition en France et à l'étranger une équipe d'ingénieurs expérimentés pour des formations concrètes alliant la théorie et la pratique.

Nos intervenants ont suivi une formation des formateurs garantissant une maîtrise des principes pédagogiques adaptés aux adultes.

BURGEAP est déclaré en tant qu'organisme de formation sous le n°11921549392.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

BURGEAP Formations offre une gamme variée et non exhaustive de stages dans les domaines techniques de BURGEAP. Ces stages peuvent être organisés dans d'autres villes que celles proposées si une demande locale est exprimée.

FORMATIONS A LA CARTE - INTRA ENTREPRISE

Des formations à la carte sont proposées pour les entreprises exprimant des besoins spécifiques ou souhaitant organiser en interne une formation pour plusieurs collaborateurs. Chaque demande est traitée de manière approfondie afin de répondre pleinement aux attentes du client. Elle conduit à l'élaboration d'un programme et d'une formation sur-mesure.



BURGEAP appartient au groupe GINGER. GINGER-Formation vous propose des formations dans les domaines de la construction :

- Technique et réglementation : bétons, géotechnique, acoustique et thermique, diagnostic immobilier, gestion immobilière
- Construction durable : déchets de chantier, HQE, bâtiments basse consommation
- Droit de la construction : expertise, assurance, marchés, urbanisme, permis de construire
- Ingénierie : montage d'opération, métré, chiffrage, économie, calculs et dimensionnement
- Prévention des risques : plans de prévention, coordination, amiante

Plus de renseignements sur le site : <http://www.ginger-formation.com/> ou formation@groupeginger.com.

NOS CLIENTS

ADEME, AÉROPORTS DE LYON, AKIOLIS, ALTAREA COGEDIM, ARKEMA, BNP PARIBAS, BOUYGUES, CONSEILS GÉNÉRAUX, CEMENTS CALCIA, COLAS, ÉCOLES DES MINES, EDF, EIFFAGE, ENI, EPF NORMANDIE, ERDF, GENERALI IMMOBILIER, HOLCIM, ICADE, LILLE MÉTROPOLE, MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, NEXITY, OGIC, PAPREC, PORTS DE PARIS, RIO TINTO, RTE, SANOFI, SEMAVIP, SEMPARISEINE, SNCF, SYTRAL, TOTAL, VEOLIA, VICAT, VINCI, VNF...

NOS FORMATIONS

INTRA ET INTERENTREPRISES

Plus de quinze modules de formations interentreprises. Des formations courtes et concrètes qui peuvent être déclinées à la carte en intra entreprise.

Aménagement urbain

Anticiper les contraintes environnementales et réglementaires

P.4

Anticiper et intégrer les obligations réglementaires environnementales

Conséquences de l'autorisation unique

P.5

Étude ENR réglementaire

Objectifs, déroulement et intégration dans la vie du projet d'aménagement

P.6

Géothermie

Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique

P.7

Connaître la réglementation relative à l'eau

des projets d'aménagement et d'infrastructures

P.8

Gestion des eaux pluviales

Bien choisir les techniques alternatives

P.9

Continuité écologique des cours d'eau, enjeux et solutions

Réglementation, environnement technique, aménagements

P.10

Dérogation de seuils pour les déchets inertes

Quelles sont les possibilités offertes et les démarches pour y parvenir ?

P.11

Sites & sols pollués et loi ALUR

Les fondamentaux techniques et juridiques et les évolutions réglementaires

P.12

Sites & sols pollués

Les mesures de gestion à mettre en oeuvre

P.13

La maîtrise des risques sanitaires

Vers une approche globale IEM/EQRS

P.14

Air & odeurs

Gestion des nuisances olfactives dans l'environnement

P.15

Améliorer la qualité de l'air intérieur

De la conception à l'exploitation des bâtiments

P.16

Construire sur un sol présentant une pollution volatile

P.17

Directive IED

De nouvelles obligations réglementaires pour les installations classées

P.18

Norme ISO 14001 version 2015

Des évolutions majeures

P.19

Gérer et réduire votre consommation énergétique

dans votre entreprise

P.20

La gestion de l'amiante

Les enjeux techniques et réglementaires

P.21

AMÉNAGEMENT URBAIN

ANTICIPER LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET RÉGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les contraintes environnementales d'un point de vue technique et réglementaire : loi sur l'eau, hydrogéologie du bâtiment, pollution des sols
- Comprendre les modalités de réalisation des dossiers réglementaires et leur articulation
- Anticiper la réalisation de ces études et dossiers
- Elaborer un rétroplanning pour toute nouvelle opération

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, urbanistes

INTERVENANTS

Raouf GNOUMA
Directeur de projets BURGEAP
Nicole NIVAULT (Paris)
Experte BURGEAP
Alain ROGER (Lyon)
Directeur de projets BURGEAP

DATES & LIEUX

Lyon, le 19 mars 2019
Paris, le 2 avril 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

Tout projet d'aménagement est confronté à la prise en compte de multiples études environnementales qui doivent être appréhendées suffisamment en amont pour limiter les risques financiers, juridiques et les retards de chantier. Cette journée a pour objectif de donner des clefs permettant de cerner les enjeux et contraintes environnementales, comprendre les modalités de gestion des dossiers réglementaires et les délais associés.

CONTENU

1. L'évaluation environnementale d'un projet d'aménagement et de construction :

- Du diagnostic environnemental aux mesures compensatoires, comment faire d'un document réglementaire une étude constructive pour le projet d'aménagement
- Les études techniques de pollution des sols, bruit, études de faisabilité ENR, dossier loi sur l'eau, pollution de l'air, diagnostic acoustique, expertise mobilité, inventaire Faune/Flore... Quand les faire ? Comment les articuler avec l'étude environnementale ?

2. La réglementation eau dans les projets de construction

- Incidence de l'eau souterraine sur les projets immobiliers, NPHE
- Ce qu'il faut savoir des principaux outils règlementaires : Loi sur l'eau, plan de prévention des risques inondation (PPRI), interactions et passerelles entre les différentes réglementations
- Le dossier loi sur l'eau
- La notice de mise en conformité au PPRI
- Mémo des procédures et des étapes clés de la loi sur l'eau
- Les principaux risques juridiques et sanctions encourues
- Les méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales (infiltration, rétentions,...)

3. La gestion de la pollution des sols

- Contexte
Les différents types de pollutions des sols
Les risques et les conséquences d'une pollution des sols
Comment découvre-t-on une pollution des sols et des nappes, à quel stade intervenir ?
- Cadrage juridique et évolutions réglementaires
Les « fondamentaux » de la politique de gestion des sites pollués
Les différences d'obligations entre un site ICPE et non ICPE
La détermination du responsable de la remise en état
- Méthodologie d'étude d'un site pollué
Quelle prestation pour quels coûts. Les délais associés
Synthèse sur les études à mener, les contraintes, le planning
Articulation des différentes études. Lien avec le phasage du chantier
- Réhabilitation d'une friche polluée :
Les techniques, les coûts, les plannings

4. Synthèse et conclusions

- Synthèse des études
- Rétroplanning des études

ANTICIPER ET INTÉGRER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES CONSÉQUENCES DE L'AUTORISATION UNIQUE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les obligations réglementaires
- Identifier les dossiers à constituer et les études techniques à conduire
- Anticiper les dossiers pour les intégrer au processus de gestion du projet
- Maîtriser les concepts de la démarche ERC

NOTE SUR LA FORMATION

Le droit de l'environnement évolue rapidement par la publication de nouveaux textes législatifs et réglementaires et par l'application qui en est faite par les services de l'Etat. Ce droit a des incidences fortes sur la gestion des projets d'aménagement et de construction, en particulier en termes de conception et de planning.

Aujourd'hui, l'inventaire exhaustif des réglementations et procédures concernant un projet et ses modalités de mise en œuvre (phase chantier ou travaux) sur des bases solides est indispensable au processus de la gestion de projet, en particulier à la définition d'un planning crédible.

La journée a donc pour objectif de présenter les principales réglementations applicables et les conséquences en termes de dossiers à produire et de procédures à conduire et donner les clés pour intégrer ces éléments au processus de gestion de projet pour répondre efficacement aux attentes de l'Administration.

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs publics et privés, promoteurs, bailleurs sociaux, collectivités, urbanistes

INTERVENANT

Hugues THOMAS
Directeur de projets BURGEAP

DATES & LIEUX

Paris, le 14 mai 2019
Lyon, le 23 mai 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

CONTENU

1. Aspect réglementaires et types de dossier

- Notion de projet
- Article R214-1 du CE et Loi sur l'eau déclaration/autorisation
- Article R122-2 du CE et Cas par cas /étude d'impact
- Article R511-9 du CE et ICPE déclaration/enregistrement/autorisation
- Articulations entre ces dossiers : autorisation environnementale et autres cas
- Procédures : types et acteurs (dont l'Autorité Environnementale)

2. Contenu du dossier d'autorisation unique environnementale

- Evaluation environnementale (ou étude d'impact)
- Démarche Eviter – Réduire – Compenser – Conséquences en termes de gestion de projet
- Effets cumulés – Projets à prendre en compte
- Mesures de suivi, de surveillance
- Natura 2000 et Biodiversité
- Etudes techniques spécifiques : Faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables, études air / santé, etc
- Autres pièces communes à tous les dossiers

3. Contenu pièces annexes et études techniques

- Dossiers Loi sur l'Eau
- Pièces spécifiques ICPE
- Défrichement
- Espèces protégées - Biodiversité
- Sites classés et Monuments historiques
- Autres réglementations (Sols pollués - Archéologie)

4. Insertion dans la gestion de projet et anticipation

- Evaluation environnementale tout au long du processus de gestion – Qualité environnementale – Certification environnementale – Qualité générale
- Anticipation de l'état des lieux – Base de l'inventaire réglementaire
- Gestion de projet intégrée

ÉTUDE ÉNERGIES RENOUVELABLES RÉGLEMENTAIRE OBJECTIFS, DÉROULEMENT ET INTÉGRATION DANS LA VIE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les principes de base du contexte juridique
- Comprendre la méthode employée par les BET
- Identifier les modalités de réalisation du dossier réglementaire
- S'approprier les résultats de l'étude EnR&R et les intégrer dans la suite du projet.

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, urbanistes, collectivités

INTERVENANTS

Martin COHEN
Edouard LECOMPTE
Chefs de projets BURGEAP

DATE & LIEU

Lyon, le 13 juin 2019

DURÉE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

Depuis 2010, tout aménagement soumis à étude d'impact doit intégrer une étude de faisabilité du développement du potentiel en énergies renouvelables et de récupération (loi Grenelle 1). Cette formation permet de rappeler le contenu d'une telle mission, de le valoriser et l'intégrer réellement dans le projet.

CONTENU

1. Introduction sur les aspects juridiques et réglementaires

- Ce qui est demandé dans la loi Grenelle 1
- Le lien avec l'étude d'impact
- Le contenu du dossier de faisabilité du développement du potentiel en énergie renouvelable
- Quelle articulation avec les autres documents réglementaires ?

2. La méthode employée

- La caractérisation des besoins énergétiques du projet
 - Quelques notions énergétiques (puissance/consommation)
 - Les usages à prendre en compte
 - Ce qui en découle dans l'étude : dimensionnement des équipements, évaluation du taux EnR, des coûts de fonctionnement
- Le diagnostic du potentiel ENR
 - Les différentes EnR&R à étudier
 - Les intérêts et points de vigilance (technique, économique, etc.)
- Analyse multicritère
 - Les critères de choix
 - L'analyse économique en coût global
 - Les impacts environnementaux

3. Intégrer et prendre en compte l'étude EnR&R

- La densité, critère déterminant dans la programmation urbaine, mais également dans l'approvisionnement en énergie
- Le rôle de l'aménageur dans la définition
 - Le portage des investissements
 - Les cahiers des charges de cession des terrains

4. Les suites à donner à une telle étude

5. Les préconisations lors de la consultation de BET pour l'étude EnR&R

6. Synthèse, préconisations et conclusions

GÉOTHERMIE : INGÉNIERIE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION UTILISANT L'ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE (ÉLIGIBLE RGE 2013)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les bases sur le fonctionnement d'une machine thermodynamique utilisée en géothermie (groupe frigorifique et pompe à chaleur)
- Identifier les différents types de machine thermodynamique et leur spécificité et les technologies d'exploitation de l'énergie du sous-sol
- Identifier les spécificités des technologies d'émetteurs de chauffage et de climatisation et leur compatibilité avec la géothermie
- Maîtriser les différents types de régulations
- Adapter selon des critères technico-économiques la puissance de la PAC et des éventuels appoints en fonction des besoins du bâtiment et des organes de stockage (ballons tampons)
- Anticiper les points de vigilance techniques d'une installation de géothermie et les paramètres essentiels d'exploitation

PUBLIC CONCERNE

Ingénieurs intervenant dans le dimensionnement d'installation de production d'énergie géothermique

INTERVENANTS

Laurent PYOT
Expert géothermie BURGEAP
Julien GALLI
Expert CVC et production de froid

DATES & LIEUX

Paris, les 12-13-14 mars 2019
Lyon, les 26-27-28 novembre 2019

DUREE & HORAIRES

3 jours, 9h-17h30

COUT

1400 € H.T. / personne

CONTENU

Jour 1 : Les systèmes de captage d'énergie du sous-sol

- Principe de fonctionnement des différents systèmes d'exploitation de l'énergie du sous-sol
- La réglementation applicable aux forages de géothermie
- Technologie de forages d'eau et principe de dimensionnement d'une installation de géothermie sur nappe
- Technologie de forages de sondes et géostructures et principe de dimensionnement d'une installation de géothermie sur sondes

Jour 2 : Les systèmes thermodynamiques (groupes frigorifiques et pompes à chaleur)

- Rappels historiques et généralités : grandes dates d'apparition et précisions sur les appellations
- Types de machines thermodynamiques : systèmes mécano-frigorifiques et systèmes thermo-mécaniques
- Notions fondamentales pour comprendre le fonctionnement d'une machine thermodynamique
- Systèmes mécano-frigorifiques
- Régulation des systèmes mécano-frigorifiques

Jour 3 : Emetteurs statiques et dynamiques, régulation et applications à la géothermie

- Aperçu des différents émetteurs de chaleur et de froid
- Régulation de la production de chaleur et de froid
- Exercices autour du dimensionnement d'une PAC géothermique
- Calculs comparatifs de consommations entre plusieurs solutions de production d'énergie

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges. Exercices et études de cas

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'ÉVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'EAU DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appliquer la réglementation « Eau » dans le cadre d'un aménagement
- Identifier l'articulation des études à mener au cours de l'avancement du projet
- Appliquer les éléments de base pour anticiper les enjeux de la réglementation relative à l'eau
- Appliquer la base des dossiers « Loi sur l'eau » et des plans de prévention aux risques inondation
- Appliquer les concepts de base relatifs aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, industriels, bureaux d'études

INTERVENANT

Raouf GNOUMA

Directeur de projets BURGEAP

DATES & LIEUX

Lyon, le 25 juin 2019

Paris, le 21 novembre 2019

DURÉE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

Cette journée aborde les fondamentaux relatifs à la réglementation Eau dans le cadre d'un aménagement afin de sécuriser le projet et les études à mener en fonction du contexte, de son avancement et de la réglementation associée.

Plusieurs études de cas illustrent le contexte, les aspects techniques et documentaires. En complément, un aperçu est donné sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

CONTENU

1. Les aménagements immobiliers et l'eau : de nombreuses interfaces

- La protection de l'aménagement contre les eaux
- Les consommations d'eau
- Les rejets

2. Les outils réglementaires actuels

- Loi sur l'eau
- Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- Outils de gestion concertée des eaux (SDAGE et SAGE)
- Autres réglementations majeures (ICPE, urbanisme, protection nature)
- Interactions et passerelles entre les différentes réglementations

3. Les dossiers loi sur l'eau

- Aspects procéduraux, police de l'eau et nomenclature loi sur l'eau
- Contenu du dossier loi sur l'eau
- Risques juridiques et sanctions encourues

4. La notice de mise en conformité au PPRI

- Contenu d'un document PPRI
- Contenu de la notice de mise en conformité au PPRI
- Aspects procéduraux et risques encourus

5. Incidence de l'eau souterraine sur les projets immobiliers

- Notions de niveau des plus hautes eaux, débit d'eau résiduel
- Dispositions constructives

6. La gestion des eaux pluviales urbaines

- Aperçu des techniques alternatives de gestion de l'eau pluviale
- Avantages et inconvénients

7. Cas pratiques

8. Conclusions et questions / réponses

GESTION DES EAUX PLUVIALES

BIEN CHOISIR LES TECHNIQUES ALTERNATIVES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les avantages et inconvénients des différentes techniques
- Choisir les techniques alternatives adaptées à un projet en disposant de critères et de reculs d'expérience
- Analyser de façon critique les coûts et mises en œuvre de ces techniques

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, industriels, bureaux d'études

INTERVENANTS

Raouf GNOUMA
Directeur de projets BURGEAP

DATES & LIEUX

Paris, le 4 juin 2019
Lyon, le 15 octobre 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales font parties intégrantes d'un aménagement durable. Cette journée a pour objectif d'aborder concrètement au travers de nombreuses études de cas et retours d'expériences les différentes techniques. Elle fournira des critères d'aide à la décision et des bonnes pratiques de mises en œuvre et de suivi.

CONTENU

1. Qu'est-ce qu'une technique alternative ?

2. Revue des différentes techniques

- Puits d'infiltration et d'injection
- Tranchées drainantes ou d'infiltration
- Toitures stockantes
- Citerne – cuve
- Bassin de rétention enterré
- Bassin sec ou d'infiltration
- Chaussées à structure réservoir
- Structures alvéolaires
- Noues et fossés

3. Quand et comment choisir une technique alternative ?

- Les fondamentaux
- La réglementation en vigueur
- Les retours d'expérience

4. Critères de choix en fonction du contexte et du type d'opération

- Maison individuelle, immeuble, lotissement, bâtiment industriel
- Domaine public/voirie

5. Quel investissement par rapport à une technique « classique » ?

- Coûts de réalisation, de fonctionnement
- Les subventions

6. Retours d'expérience et exemples concrets

7. Point de vue juridique

- Le cadre réglementaire
- Articulation avec les autres documents d'urbanisme
- Mémo des procédures et des étapes clés

8. Recommandations et conclusions

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU ENJEUX ET SOLUTIONS, RÉGLEMENTATION, ENVIRONNEMENT TECHNIQUE, AMÉNAGEMENTS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les bases du contexte réglementaire
- Identifier les partenaires institutionnels
- Évaluer le contexte technique d'un ouvrage
- Analyser de façon critique les coûts et les types d'aménagements techniques

PUBLIC CONCERNE

Propriétaires d'ouvrages, collectivités, industriels, microcentraliers, milieu associatif

INTERVENANT

Thomas LAMBERET
Chef de projets BURGEAP

DATE & LIEU

Lyon, le 28 mars 2019

DURÉE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

La continuité écologique se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. Actuellement, près de 60 000 barrages, écluses, seuils ou encore anciens moulins désaffectés barrent les cours d'eau en France et peuvent être à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, qui perturbent la vie aquatique et causent des dysfonctionnements sédimentaires. Ces ouvrages peuvent être abandonnés ou associés à divers usages (hydroélectricité, prélèvements industriels, stabilisation des cours d'eau, agrément, etc.) et sont soumis à une réglementation et à des exigences techniques spécifiques.

CONTENU

1. Présentation des textes réglementaires et des acteurs concernant la continuité écologique

- Contexte réglementaire général : DCE – SDAGE – Loi sur l'Eau – SRCE – Grenelle
- Textes réglementaires principaux : Droit d'eau / Hydrologie et Débits réservés / Classement des cours d'eau au titre des listes 1 et 2
- Partenaires et bases de données : ONEMA / DDT / DREAL / Agences de l'Eau

2. Évaluation du contexte technique d'un ouvrage

- Perturbations sur le fonctionnement biologique d'un cours d'eau
- Perturbations sur le fonctionnement morphologique d'un cours d'eau
- Évaluation des enjeux techniques et réglementaires

3. Retour d'expérience sur les types et les coûts des aménagements

- Présentation des gammes de solutions possibles selon les enjeux : dérasement, arasement, équipement de franchissement piscicole (montaison et dévalaison), vannages,
- Coûts des actions et aides financières possibles
- Exemples d'aménagement et retours d'expérience

DÉROGATION DE SEUILS POUR LES DECHETS INERTES

QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LES DÉMARCHES POUR Y PARVENIR ?

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les outils réglementaires permettant la démarche
- Identifier le contenu des études à réaliser
- Avoir une analyse critique des études sur le fond et sur la forme

NOTE SUR LA FORMATION

L'arrêté ministériel du 12/12/2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes laisse la possibilité d'adapter les valeurs limites à respecter pour l'acceptation de déchets non dangereux inertes. Cette journée présente le cadre réglementaire applicable, les possibilités offertes et les modalités techniques et administratives menant à l'obtention d'un arrêté préfectoral avec des seuils adaptés.

PUBLIC CONCERNE

Maîtres d'ouvrage publics & privés, exploitants, bureaux d'études

INTERVENANT

Anthony CHEREL
Expert BURGEAP

DATES & LIEUX

Paris, le 26 mars 2019
Lyon, le 16 mai 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

CONTENU

1. Présentation du contexte réglementaire

- Définition des déchets non dangereux inertes
- Focus sur l'arrêté ministériel du 12/12/2014
- Type de procédure à envisager selon les sites

2. Contenu des études à réaliser

- Contexte environnemental du site – Etude de la sensibilité du milieu récepteur
- Notion de fond géochimique local – Type d'investigations à mener
- Caractérisation de la source potentielle de pollution
- Evaluation de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé – Utilisation d'HYDROTEX
- Préconisations d'aménagement et de suivi

3. Retour d'expérience sur les dossiers déjà déposés et instruits

- Positionnement des DREAL sur le fond et la forme
- Exemple d'AP déjà en vigueur

4. Temps d'échange – Questions / réponses

SITES & SOLS POLLUÉS ET LOI ALUR

LES FONDAMENTAUX TECHNIQUES ET JURIDIQUES ET LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les fondamentaux sur le contexte et le cadre réglementaire pour anticiper et maîtriser les risques
- Identifier la démarche, les outils et les différentes procédures pour l'étude des sites pollués

NOTE SUR LA FORMATION

Tout projet d'aménagement nécessite la prise en compte en amont de la pollution des sols d'un point de vue technique, juridique, sanitaire et environnemental. La formation présente de manière claire et synthétique les procédures à suivre en fonction de différentes situations (acquisition, cession...). Elle est animée par un binôme technique/juridique pour couvrir l'ensemble des interrogations des participants. Les études de cas facilitent la transposition des acquis pour des situations concrètes auxquelles sont confrontées les stagiaires.

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, industriels

INTERVENANTS

Nicole NIVAULT (Paris)
Alain ROGER (Lyon)
Experts BURGEAP
et un juriste spécialisé

DATES & LIEUX

Lyon, le 4 avril 2019
Paris, le 20 juin 2019

DURÉE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

CONTENU

1. Les fondamentaux

- Notions de base sur la pollution du milieu souterrain
- Quels sont les risques et les conséquences d'une pollution des sols ?

2. L'articulation des études environnementales dans le phasage d'un projet, les enjeux et les points bloquants

- Les « fondamentaux » de la politique française de gestion des sites pollués, les bases réglementaires actuelles
- Les textes réglementaires qui peuvent s'appliquer : du Code de l'Environnement avec la réglementation sur les Installations classées pour la Protection de l'environnement (ICPE), la loi sur les déchets, la Loi sur l'Eau, le code de l'urbanisme, le Code civil
- Les différences d'obligations entre un site ICPE et non ICPE
- Les précautions à prendre dans le cadre d'une acquisition foncière ou d'une vente, les clauses de recours
- Comment prendre en compte la pollution de sol dans les règles d'urbanismes (PLU, servitudes)

3. La responsabilité en matière de sites pollués

- La responsabilité de l'exploitant, propriétaire du site, liquidateur judiciaire, acquéreur
- La détermination du responsable de la remise en état

4. Le plan de gestion en cas de site pollué

- Quand faire un plan de gestion ? Que contient-il ?
- Analyse de la compatibilité entre les usages et les pollutions
- Le bilan coût-avantages
- L'analyse des risques résiduels
- Le dossier de récolement

5. Mettre en oeuvre pratiquement

- Études de cas pour un site ICPE et un site non ICPE
- Quelles sont les questions à se poser en cas de modification d'usage ou de cession d'un site ?
- Que faire en cas de pollution avérée ?
- Quelles sont les démarches ?

*Nouvelle méthodologie
nationale*

SITES & SOLS POLLUÉS

LES MESURES DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les différentes méthodes de réhabilitation des sols et de dépollution des eaux souterraines en fonction du contexte
- Définir les objectifs de dépollution, identifier les risques, les délais
- Mettre en place un projet de dépollution
- Estimer le budget d'une dépollution

NOTE SUR LA FORMATION

Il s'agit d'une formation approfondie sur les techniques de dépollution qui détaille leurs champs d'application en fonction des polluants. Les coûts, avantages et inconvénients des différentes solutions de traitement ou filières d'élimination sont précisées. Des études de cas facilitent la transposition des acquis en situation professionnelle.

CONTENU

1. Identifier les grandes familles de polluants

2. Connaître les principales caractéristiques des pollutions et leur répartition dans les différents milieux

3. Les différents type de traitements : hors site, sur site et in situ

- Définir les techniques de mise en sécurité simple
- Inventorier les techniques de confinement
- Étudier les techniques de dépollution pour les sols et les eaux souterraines

4. Hiérarchiser les priorités de la réhabilitation

- Déterminer les actions immédiates obligatoires
- Recenser les actions de réhabilitation à moyen terme
- Prendre en compte les résultats d'une évaluation des risques sanitaires dans le cadre d'une réhabilitation en définissant des seuils de dépollution réalistes

5. Définir les critères pertinents pour le choix

- Apprécier les contraintes de sécurité pour les travaux
- Prendre en compte les aspects sanitaires et environnementaux
- Atteindre les objectifs de la dépollution et respecter les aspects juridiques et administratifs
- Intégrer les aspects de sociabilité et d'acceptabilité du voisinage

6. Analyser les techniques de réhabilitation

- En fonction des enjeux, des coûts, des aspects techniques, économiques
- Adapter les coûts et les délais pour la cohérence économique du projet

7. Choisir la technique de dépollution la mieux adaptée

Étude de cas : analyse commentée d'un plan de gestion et d'une analyse des risques résiduels dans le cadre d'une réhabilitation

8. Mettre en place un projet de dépollution

- Anticiper les différentes phases de travaux, définir les pilotes à mettre en oeuvre, le montage administratif et autorisations
- Quelques recommandations pour bien choisir le contrat de dépollution

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, industriels, bureaux d'études

INTERVENANT

Arnaud GERARDIN
Directeur de projets BURGEAP

DATES & LIEUX

Paris, le 8 octobre 2019
Lyon, le 19 novembre 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances



LA MAÎTRISE DES RISQUES SANITAIRES VERS UNE APPROCHE GLOBALE IEM / EQRS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les principales notions d'une évaluation des risques sanitaires
- Comprendre les différences entre l'EQRS et l'IEM
- Identifier quelle étude réaliser en fonction du contexte et comment la mettre en œuvre
- Comprendre les attentes de l'administration sur ce type de dossier

PUBLIC CONCERNE

Industriels, bureaux d'études, aménageurs, promoteurs, collectivités

INTERVENANT

Christelle LE DEVEHAT
Experte risques sanitaires
BURGEAP

DATE & LIEU

Paris, le 5 décembre 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

La circulaire du 9 août 2013 renforce et précise le rôle de l'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) dans la démarche intégrée des risques. L'objectif de cette formation est de préciser quels sont les outils à mettre en œuvre en fonction du contexte dans lequel est réalisé l'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) et d'en préciser le contenu au regard des attentes de l'administration.

CONTENU

1. Qu'est-ce qu'une démarche intégrée pour la gestion des émissions ? Qu'apporte-t-elle ?

2. Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires / Interprétation de l'Etat des Milieux : quelles études réalisées, dans quel contexte ?

3. Contenu des étapes clefs des 2 approches :

- Identification et caractérisation des rejets
- Sélection des substances prises en compte (traceurs de risque/ substances d'intérêt)
- Valeurs de références et/ou de comparaison
- Schéma conceptuel d'exposition
- Evaluation des expositions
- Caractérisation des risques / Evaluation de l'état des milieux

4. Comment conclure sa démarche intégrée des risques

5. Les mesures de gestion adaptées à l'installation et à son environnement

AIR & ODEURS

GESTION DES NUISANCES OLFACTIVES DANS L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser au mieux l'aspect « odeurs »
- Identifier les mesures applicables et les approches technologiques en cas de nuisances odorantes
- Maîtriser les bases du cadre réglementaire et son évolution
- Maîtriser les impacts techniques et financiers de ses choix de traitement

PUBLIC CONCERNE

Collectivités, industriels, institutionnels

INTERVENANT

Olivia LLONGARIO
Experte BURGEAP

DATE & LIEU

Paris, le 17 octobre 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

La formation permet d'aborder les aspects théoriques et réglementaires liés à la problématique des odeurs dans l'environnement. Des études de cas permettent de bien cerner les différentes approches, les enjeux et les solutions de traitement.

CONTENU

Introduction : qu'est-ce qu'une odeur ?

1. Les mesures dans le domaine des odeurs

Les approches sensorielles

- La démarche olfactométrique et la norme EN13725
- L'estimation de l'intensité directe selon la norme NFX 43103
- Identification des composantes de l'odorité par l'approche du «Champ des Odeurs®»

Les approches instrumentales

- L'analyse physico-chimique
- Les nez électroniques

2. La mesure de la gêne dans le milieu récepteur

- Les plaintes et leurs traitements
- Les enquêtes auprès des riverains
- Le suivi par des jurys de riverains, mise en place d'observatoires, l'indice de gêne

3. La modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs

4. La réglementation des odeurs

- Les textes « phares »
- Jurisprudence

5. Solutions de réduction des nuisances odorantes

- Techniques de réduction
- Avantages - inconvénients - limites

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DE LA CONCEPTION À L'EXPLOITATION DES BÂTIMENTS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les nouvelles obligations liées à la qualité de l'air intérieur
- Anticiper ces obligations dans la réalisation des projets
- Identifier les outils permettant d'améliorer la qualité de l'air : ventilation, choix des matériaux, entretien des réseaux

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, industriels, exploitants

INTERVENANTS

Edwige REVELAT
Experte air intérieur BURGEAP
Sylvie TRAVERSE
Experte air intérieur, directrice de projets R&D BURGEAP

DATE & LIEU

Paris, le 27 juin 2019

DURÉE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

Vous cherchez à construire en intégrant l'enjeu de la qualité de l'air intérieur, vous cherchez à comprendre cet enjeu, vous êtes confrontés à des situations dégradées ou vous souhaitez évaluer la qualité de l'air d'un immeuble exploité.

Les outils permettant d'appréhender une situation ou une future construction, les diagnostics et les équipements permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur seront présentés.

CONTENU

1. Introduction

- Une prise de conscience sociétale
- Des sources de pollution multiples
- Les effets sanitaires

2. Enjeux de la programmation et de la conception

- Le diagnostic préalable et l'adaptation du projet en conséquence
- Concevoir le système de ventilation et de traitement de l'air (système, équipement, filtres)
- Choisir des matériaux de construction et de décoration vis-à-vis des émissions
- Points d'attention en lien avec des sources internes (combustion)

3. Enjeux de la construction et réception

- Consulter et contractualiser avec les entreprises
- Les points d'attention lors du chantier
- Préparer la réception
- Réaliser des mesures à réception
- Communiquer avec les futurs occupants et gestionnaires

4. Enjeux de l'exploitation du bâtiment

- Sensibiliser les occupants et les gestionnaires
- Entretien des systèmes de ventilation, maintenance associée
- Que faire en cas de qualité de l'air dégradée ?

5. Synthèse et conclusion

CONSTRUIRE SUR UN SOL PRÉSENTANT UNE POLLUTION VOLATILE



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les méthodes pour prendre en compte la pollution volatile du sol dans les projets de construction ou pour la gestion des bâtiments existants
- Maîtriser les intérêts et limites des diagnostics et des approches par modélisation
- Identifier les moyens permettant de réduire les transferts, leurs avantages & limites
- Maîtriser les coûts associés aux dispositions constructives

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, architectes, entreprises

INTERVENANT

Sylvie TRAVERSE
Experte air intérieur, directrice de projets R&D BURGEAP

DATE & LIEU

Paris, le 14 novembre 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

L'objectif de la présente formation est de donner les clés méthodologiques et pratiques pour l'intégration de cette problématique pour la construction de bâtiments et la réhabilitation de bâtiments existants. Reposant en grande partie sur du retour d'expérience et des travaux R&D (guide FLUXOBAT entre autres), elle sera interactive afin de répondre aux questions pratiques auxquelles vous êtes confrontés.

CONTENU

1. Pourquoi considérer la pollution volatile des sols pour la construction

- Etat des lieux de la situation
- Mécanismes de transferts et d'impact
- Les composés organiques volatils et la santé
- Cadre réglementaire, normatif et méthodologique (site et sols pollués, NFX31-620, loi ALUR, surveillance de la qualité de l'air des ERP, code de la construction, DTU, avis techniques...)

2. Les dispositifs limitant les transferts et les critères de choix

- La dépollution en premier lieu (intégration dans le planning, techniques, coûts, pilotes, MOe)
- Les dispositifs passifs ou actifs (techniques, coûts, avantages et limites)
- Les caractéristiques techniques et les points d'attentions lors de la mise en œuvre
- L'efficacité de ces dispositifs (réception, surveillance)

3. Rôles et responsabilité des différents acteurs

- Les acteurs : l'ancien exploitant, l'aménageur, le maître d'ouvrage, l'architecte et l'équipe de maîtrise d'œuvre, les assistants à maîtrise d'ouvrage, les entreprises, le contrôleur technique, l'OPC, l'acquéreur, le gestionnaire, l'administration...
- Les phases d'intervention et les contenus des marchés
- Les responsabilités

4. Les méthodologies de diagnostic dans l'air intérieur, dans les gaz du sol et à l'interface entre sol et air

- Dimensionner en fonction des objectifs (les mesures et la modélisation)
- Intégrer la variabilité temporelle et spatiale
- Réaliser et interpréter (VGAI, transferts, facteurs d'abattements)
- Identifier les apports et limites de la modélisation comme outil d'aide à l'interprétation et au dimensionnement de dispositions constructives

5. Verrous et leviers dans les phases de la construction / réhabilitation (consultations, contractualisations, vérifications, communications...)

- L'analyse de site et la programmation
- Les études de conception
- La mise en œuvre
- La réception
- La vie du bâtiment (entretien, maintenance, surveillance)

Synthèse et conclusion

DIRECTIVE IED

DE NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LES INSTALLATIONS CLASSÉES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les nouvelles obligations introduites par la directive IED
- Maîtriser les implications de la directive IED

NOTE SUR LA FORMATION

La directive IED¹ est entrée en vigueur le 6 janvier 2011. Cette formation propose de faire le point sur les évolutions de la nomenclature ICPE et les obligations réglementaires induites par la directive IED par rapport à la directive IPPC. Elle s'appuiera sur des exemples concrets issus de différents secteurs d'activités.

CONTENU

1. Présentation de la directive IED et des textes français de transposition

- Principales évolutions par rapport à la directive IPPC²
- Les installations visées
- La transposition de la directive en droit français
- Évolution de la nomenclature ICPE

2. Les nouvelles obligations réglementaires des activités visées par l'IED

- Le recours aux MTD³
- Le dossier de réexamen ou dossier de mise en conformité
- Le rapport de base

3. Les BREF et les conclusions sur les MTD

- De la directive IPPC à l'IED : les changements dans la prise en compte des meilleures technologies disponibles
- Utilisation des conclusions sur les MTD et des BREF⁴
- Prise en compte des effets croisés et intégration de la notion du coût-efficacité

4. Le dossier de réexamen

- Les enjeux, les sources de données, la structure du dossier et les points essentiels à développer
- Comparaison des performances de l'installation par rapport aux MTD
- L'analyse technico-économique des mesures d'amélioration envisagées

5. Le rapport de base : quelle méthode pour quel contenu ?

- Analyse des critères d'assujettissement
- Analyse de vulnérabilité
- Dimensionnement et mise en oeuvre des investigations de terrains

1 IED : directive sur les émissions industrielles

2 IPPC : Integrated Pollution Prevention and Control

3 MTD : meilleures technologies disponibles

4 BREF : BAT REference document

PUBLIC CONCERNE

Industriels, bureaux d'études

INTERVENANT

Véronique ALLPORT
Experte ICPE BURGEAP

DATES & LIEUX

Lyon, le 18 juin 2019
Paris, le 22 octobre 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NORME ISO 14001 VERSION 2015 DES ÉVOLUTIONS MAJEURES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre et mettre en oeuvre les nouvelles exigences de la norme ISO 14001 version 2015
- Appréhender les implications de la nouvelle norme sur votre Système de Management Environnement
- Identifier les modifications à y apporter

NOTE SUR LA FORMATION

La norme ISO 14001, pilier du développement durable dans les industries, apporte une nouvelle approche dans sa version 2015, notamment avec une structure HLS harmonisée, une réflexion sur le cycle de vie, l'affirmation du leadership, des critères de performance environnementale...

Cette formation propose de faire le point sur les évolutions de la norme ISO 14001 version 2015, ses enjeux et ses exigences.

PUBLIC CONCERNE

Industriels

INTERVENANT

Véronique ALLPORT
Experte ISO 14001 BURGEAP

DATE & LIEU

Paris, le 21 mai 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Connaître la norme ISO 14001 version 2004

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

CONTENU

1. Présentation de la norme ISO 14001 version 2015

- Historique de la norme ISO 14001
- Raison de l'évolution de la norme (structure HLS, cycle de vie etc.)

2. Les évolutions majeures

- La «priorisation» des enjeux de l'entreprise
- L'implication plus forte des dirigeants
- La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des produits et services
- La mise en place de critères de mesure de performance

3. Les principes de la norme ISO 14001 déclinés selon les nouvelles exigences de la version 2015

- Contexte de l'organisme
- Une direction engagée et impliquée (leadership)
- Des risques identifiés
- Des responsabilités définies
- Du personnel compétent
- Une documentation maîtrisée
- Des risques maîtrisés
- De la surveillance
- Des actions correctives et préventives
- Amélioration continue

GÉRER ET RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS VOTRE ENTREPRISE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Préparer et conduire un projet efficace de réduction des consommations d'énergie
- Trouver les aides financières (où et comment)

PUBLIC CONCERNE

Responsables maintenance, directeurs de site, responsables QHSE

INTERVENANT

Eric SONTAG
Expert énergie BURGEAP et formateur AFNOR sur l'efficacité énergétique et le management de l'énergie

DATE & LIEU

Paris, le 21 mars 2019

DURÉE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

NOTE SUR LA FORMATION

L'augmentation du prix de l'énergie et la réduction des coûts opérationnels sont des enjeux majeurs dans l'entreprise. L'efficacité énergétique s'impose comme une réponse à ces enjeux. La formation dispensée par un expert possédant une excellente connaissance terrain permettra d'approfondir les principes de la maîtrise de l'énergie et les axes d'investigation pour réduire rapidement la facture énergétique pour les procédés, les équipements et le bâti.

CONTENU

1. Rappel des enjeux

- Dérèglement climatique
- Pénurie d'énergie fossile

2. Point sur les réglementations énergétiques présentes et à venir

3. Quelques notions autour de l'énergie

- Ordre de grandeurs
- Notion de transformation de l'énergie
- Pourquoi a-t-on besoin d'énergie ?

4. Comment faire réaliser un audit énergétique dans les meilleures conditions

- Cahier des charges
- Gestion du projet
- Utilisation des résultats

5. Actions d'amélioration généralement rentables

- Exemples
- Investissement
- Gains

6. Comment gérer votre énergie sur la durée

- Plan de comptage et analyse des dérives
- Choix des actions
- Cibles et objectifs
- Indicateurs de performance énergétique
- Implication de la direction

7. Intérêts et contraintes de la mise en place d'un système de management type ISO 50 001

- Explication rapide de la norme
- Contraintes pour la mise en œuvre
- Gains attendus

LA GESTION DE L'AMIANTE

LES ENJEUX TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les fondamentaux théoriques et pratiques permettant de créer l'enchaînement cohérent d'un processus de gestion de l'amiante.

NOTE SUR LA FORMATION

Certains textes adoptés récemment ont modifié les dispositions du Code du travail et du Code de la santé publique en matière d'AMIANTE. Cette journée cible l'évolution de la thématique amiante. L'objectif est de fournir aux participants la manière d'envisager la gestion de l'amiante et les concepts qui en découlent, pour les rendre capable de s'interroger à bon escient sur les interventions en présence d'amiante et les étapes à mettre en place pour favoriser la réussite d'une opération liée à l'amiante ou comprenant cette thématique.

PUBLIC CONCERNE

Aménageurs, promoteurs, collectivités, industriels, bureaux d'études

INTERVENANT

Jérôme STROOBANTS
Directeur de projets GINGER-DELEO

DATE & LIEU

Paris, le 3 octobre 2019

DUREE & HORAIRES

1 journée, 9h-17h30

COUT

720 € H.T. / personne

PEDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'illustrations au travers de cas concrets, d'échanges

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation de la formation réalisée en continu, test de vérification des connaissances

CONTENU

1. Introduction

Contexte de l'amiante pour les maîtres d'ouvrages et principaux enjeux

2. Rappel de la réglementation et interprétation des textes

- Amiante et santé publique
- Les évolutions légales des dernières années, des obligations toujours plus fortes
- Le code de la santé publique
- Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante – les textes en vigueur et les obligations

3. Le repérage des matériaux amiantés

- Les subtilités et limites des repérages amiante – formulation des consultations
- Les obligations des parties dans le cadre d'un repérage de l'amiante
- La lecture des rapports de repérage et l'analyse qui doit en être faite
- La mise à jour du DTA (contenu, diffusion, responsabilités, rôle du DTA)

4. Les travaux de retrait d'amiante

- Les nouveaux enjeux de traitement par le biais des processus
- Les niveaux d'empoussièrement
- Le contenu du plan de retrait
- Les contrôles, la métrologie des chantiers
- Les travaux en site occupé
- Les obligations du maître d'ouvrage dans le contrôle des chantiers de désamiantage

5. La gestion des déchets

- Transports et filières d'élimination – que peut-on faire et ne plus faire
- Exutoires et responsabilités

6. L'intervention sur matériaux et produits contenant de l'amiante

Utilités et limites des interventions sur matériaux et produits hors désamiantage

7. L'amiante dans les sols

- Terrains amiantifères et pollués à l'amiante
- Enjeux, risques et modes d'interventions

8. Débats et questions

DATES DES SESSIONS INTERENTREPRISES

INTRA ENTREPRISE SUR DEMANDE (04 37 91 20 50)

JANVIER-FEVRIER-MARS 2019

- 12-13-14 mars (Paris) : Géothermie : ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique
- 19 mars (Lyon) : Aménagement urbain. Anticiper les contraintes environnementales et réglementaires
- 21 mars (Paris) : Gérer et réduire votre consommation énergétique dans votre entreprise
- 26 mars (Paris) : Dérogation de seuils pour les déchets inertes. Quelles sont les possibilités offertes et les démarches pour y parvenir ?
- 28 mars (Lyon) : Continuité écologique des cours d'eau. Réglementation, environnement technique, aménagements

AVRIL-MAI-JUIN 2019

- 2 avril (Paris) : Aménagement urbain. Anticiper les contraintes environnementales et réglementaires
- 4 avril (Lyon) : Sites & sols pollués et loi Alur : les fondamentaux techniques et juridiques et les évolutions réglementaires
- 14 mai (Paris) : Anticiper et intégrer les obligations réglementaires environnementales - Conséquences de l'autorisation unique
- 16 mai (Lyon) : Dérogation de seuils pour les déchets inertes. Quelles sont les possibilités offertes et les démarches pour y parvenir ?
- 21 mai (Paris) : Norme ISO 14001 Version 2015, des évolutions majeures
- 23 mai (Lyon) : Anticiper et intégrer les obligations réglementaires environnementales - Conséquences de l'autorisation unique
- 4 juin (Paris) : Gestion des eaux pluviales. Bien choisir les techniques alternatives
- 13 juin (Lyon) : Étude énergies renouvelables réglementaire : objectifs, déroulement et intégration dans la vie du projet d'aménagement
- 18 juin (Lyon) : Directive IED. De nouvelles obligations réglementaires pour les installations classées
- 20 juin (Paris) : Sites & sols pollués et loi Alur : les fondamentaux techniques et juridiques et les évolutions réglementaires
- 25 juin (Lyon) : Connaître la réglementation relative à l'eau des projets d'aménagement et d'infrastructures
- 27 juin (Paris) : Améliorer la qualité de l'air intérieur : de la conception à l'exploitation des bâtiments

SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2019

- 3 octobre (Paris) : La gestion de l'amiante. Les enjeux techniques et réglementaires
- 8 octobre (Paris) : Sites & sols pollués : les mesures de gestion à mettre en oeuvre
- 15 octobre (Lyon) : Gestion des eaux pluviales. Bien choisir les techniques alternatives
- 17 octobre (Paris) : Air & odeurs. Gestion des nuisances olfactives dans l'environnement
- 22 octobre (Paris) : Directive IED. De nouvelles obligations réglementaires pour les installations classées
- 14 novembre (Paris) : Construire sur un sol présentant une pollution volatile
- 19 novembre (Lyon) : Sites & sols pollués : les mesures de gestion à mettre en oeuvre
- 21 novembre (Paris) : Connaître la réglementation relative à l'eau des projets d'aménagement et d'infrastructures
- 26-27-28 novembre (Lyon) : Géothermie : ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique
- 5 décembre (Paris) : La maîtrise des risques sanitaires : vers une approche globale IEM /EQRS

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à BURGEAP Formations – 19, rue de la Villette / 69425 LYON Cedex 03
burgeap.lyon@groupeginger.com ou par fax au 04.37.91.20.69
plus d'informations au 04.37.91.20.50

STAGIAIRE

| | | |
|---------------------|---------------|------------|
| Nom / Prénom : | N° de SIRET : | Code NAF : |
| Société/Organisme : | Adresse : | |
| Service : | Code postal : | Ville : |
| Fonction : | Pays : | |
| Tel. : | Email : | |

STAGE

| | |
|-----------|--------|
| Titre : | |
| Session : | Coût : |

SERVICE FORMATION DE VOTRE SOCIETE

| | | |
|--|---------------|---------|
| Nom et prénom du responsable formation : | Code postal : | Ville : |
| Tél. : | Email : | |
| Adresse : | Pays : | |

ADRESSE DE FACTURATION (OBLIGATOIRE)*

| | | |
|---------------------|--------------------------|---------|
| Nom de la société : | Code postal : | Ville : |
| Tél. : | Email : | Pays : |
| Adresse : | TVA intracommunautaire : | |

* Merci d'indiquer uniquement l'adresse de facturation de votre entreprise (nos formations ne sont pas prises en charge par les OPCA).

INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION

Avez-vous une référence de commande obligatoire à faire apparaître sur la facture ? Oui Non

Si oui, merci de nous faire parvenir le bon de commande correspondant impérativement avant la date de la formation

LIEU DU STAGE

Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date du stage. Le nombre de places étant limité, nous pourrions être amenés à refuser des inscriptions.

PAIEMENT

L'inscription sera validée dès réception du bulletin d'inscription dûment rempli. Le règlement sera effectué à la réception de la facture qui vous sera adressée à l'issue de la formation. Vous avez toutefois la possibilité d'effectuer votre règlement à l'inscription (montant TTC). Une facture vous sera alors envoyée dès réception du paiement. Le paiement est possible :

- par chèque à l'ordre de BURGEAP,
- par virement à la BNP Paribas sur le numéro de compte n° 30004-01925-00010066129-29, libellé au nom de BURGEAP avec le titre du stage comme référence.

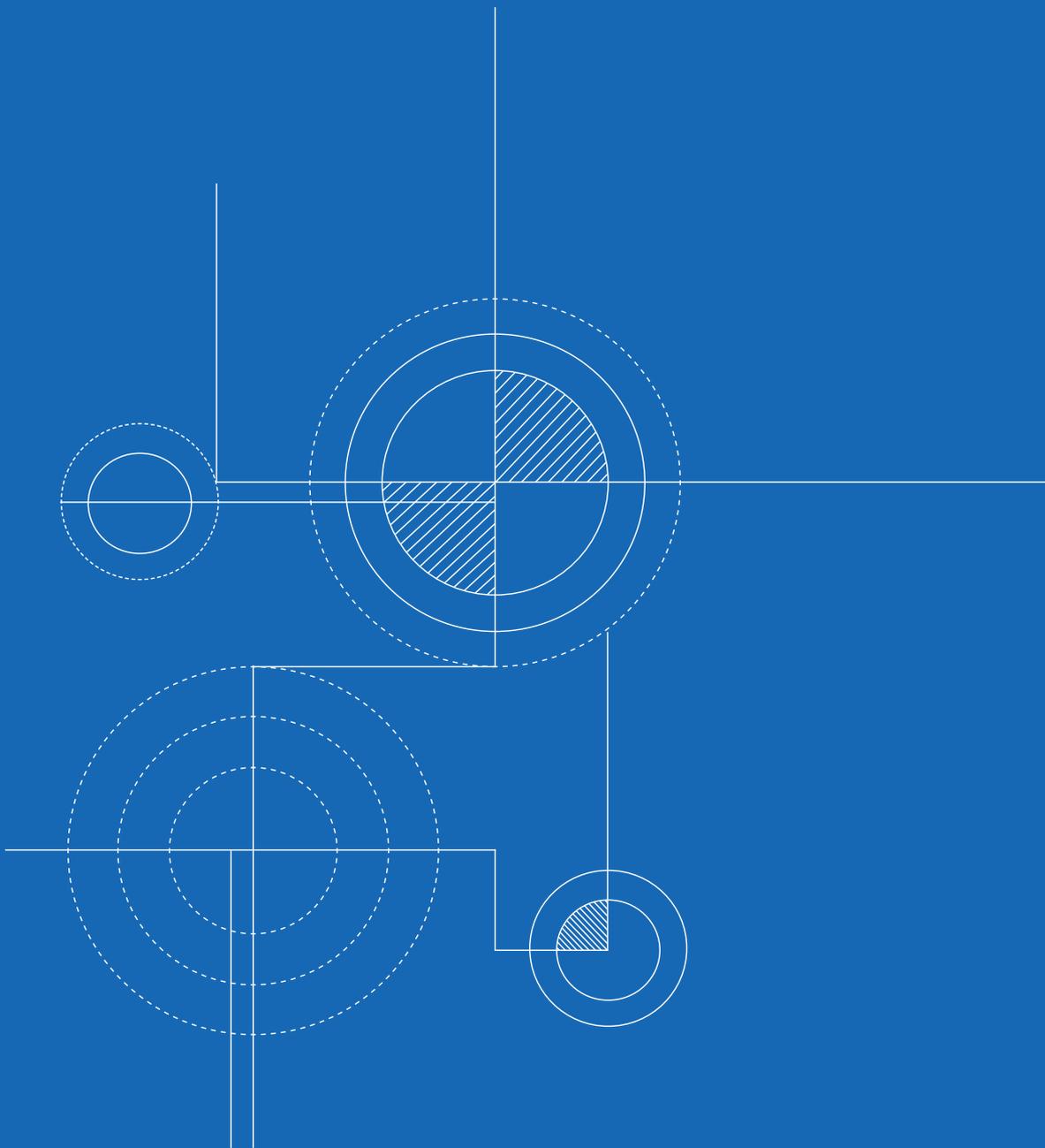
ANNULATION

En raison du nombre de places limité, toute annulation ne sera remboursée que si elle est formulée par écrit (par télécopie ou courrier) à hauteur de 50% si elle a lieu 1 semaine avant le stage ; de 100% avant. Les annulations intervenant moins de une semaine avant la date de formation ne seront pas remboursées. Les remplacements seront admis à tout moment. Tout courrier doit être adressé à BURGEAP Formations sur notre agence de Lyon.

BURGEAP est déclaré en tant qu'organisme de formation sous le n°11921549392



GINGER
BURGEAP



BURGEAP Formations
19, rue de la Villette - 69425 LYON CEDEX 03
Tél : 04.37.91.20.50 - Fax : 04.37.91.20.69
Mél : burgeap.lyon@groupeginger.com